



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

**Prestations de nettoyage des locaux de l'université de Savoie  
Mont-Blanc (USMB)**

**Consultation n°2026-09S**












---

Date et heure limites de réception des offres :

**8 juillet 2026 à 12h00**

**Université Savoie Mont Blanc**  
27 Rue Marcoz  
BP 1104  
73011 CHAMBERY CEDEX

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	<b>Objet</b>	Prestations de nettoyage des locaux de l'université de Savoie Mont-Blanc (USMB)
	<b>Mode de passation</b>	Appel d'offres ouvert
	<b>Type de contrat</b>	Accord-cadre
	<b>Nombre de lots</b>	3
	<b>Délai de validité des offres</b>	120 jours
	<b>Forme de groupement</b>	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	<b>Variantes</b>	Avec
	<b>PSE</b>	Sans
	<b>Clause sociale</b>	Sans
	<b>Clauses environnementales</b>	Avec
	<b>Durée / Délai</b>	Défini par lot

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	4
1.1 - Objet .....	4
1.2 - Mode de passation .....	4
1.3 - Décomposition de la consultation .....	4
1.4 - Type et forme de contrat .....	5
1.5 - Nomenclature .....	5
2 - Conditions de la consultation .....	5
2.1 - Délai de validité des offres .....	5
2.2 - Forme juridique du groupement .....	5
2.3 - Limitation du nombre de lots auxquels un candidat peut soumissionner .....	6
2.4 - Limitation du nombre de lots pouvant être attribués .....	6
3 - Conditions relatives au contrat .....	6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....	6
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité .....	6
3.4 - Développement durable .....	6
4 - Contenu du dossier de consultation .....	7
5 - Présentation des candidatures et des offres .....	7
5.1 - Documents à produire .....	7
5.2 - Echantillons .....	10
5.3 - Spécifications techniques des matériels .....	10
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	11
6.1 - Transmission électronique .....	11
6.2 - Transmission sous support papier .....	12
7 - Examen des candidatures et des offres .....	12
7.1 - Sélection des candidatures .....	12
7.2 - Attribution des accords-cadres .....	12
7.2.1 – Critères de jugement des offres .....	12
7.2.2 – Méthode de notation de la valeur technique et de la prise en compte des enjeux de développement durable .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
7.2.3 – Méthode de notation du prix .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
8 - Renseignements complémentaires .....	14
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....	14
8.2 - Procédures de recours .....	14

## 1 - Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne les prestations de nettoyage des locaux de l'université de Savoie Mont-Blanc (USMB)

La consultation a pour objet les prestations de nettoyage des locaux de l'USMB comprenant :

- les prestations régulières de nettoyage des locaux y compris de certains espaces extérieurs
- l'approvisionnement et la mise en place, au quotidien, des consommables d'hygiène y compris la fourniture, la pose et la maintenance des distributeurs ;
- le nettoyage annuel des vitreries
- d'autres prestations ponctuelles ou exceptionnelles

Les prestations sont détaillées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) joint au Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

Lieux d'exécution :

Savoie et Haute-Savoie

Les prestations ont lieu sur les trois campus et siège administratif de l'Université Savoie Mont Blanc localisés aux adresses suivantes :

- LOT 1 : Campus d'Annecy Savoie Mont Blanc (environ 48 000 m<sup>2</sup>) – Chemin de Bellevue 74940 Annecy
- LOT 2 : Campus du Bourget-du-Lac (environ 38 000 m<sup>2</sup>) -Avenue du Lac d'Annecy 73370 Le Bourget-du-Lac
- LOT 3 :
  - o Campus de Jacob-Bellecombette (environ 20 416 m<sup>2</sup>) - Rue Jean-Baptiste Richard 73000 Jacob-Bellecombette
  - o Sites de Chambéry :
    - Siège administratif - 27 Rue Marcoz 73000 Chambéry (environ 3 000 m<sup>2</sup>)
    - Agence Comptable - Rue de la République 378 rue de la République 73000 Chambéry (environ 265m<sup>2</sup>)

Les surfaces et plans de masse, plans et fréquences de nettoyage, détails des vitrages, liste des consommables, et recensement pour la reprise du personnel pour chacun des lots sont détaillés en annexes du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) joint au Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

### 1.3 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 lots :

Lots	Désignation
01	Nettoyage des locaux du campus d'Annecy-le-Vieux
02	Nettoyage des locaux du campus de Bourget-du-Lac
03	Nettoyage des locaux du campus de Jacob-Bellecombette et du siège administratif de Chambéry

Chaque lot sera attribué à un seul opérateur économique (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres).

#### 1.4 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2124-2, R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique. Il comportera une part de prestations à prix forfaitaire, et une part de prestation à prix unitaires, laquelle donnera lieu à l'émission de bons de commande.

L'accord-cadre est passé sans minimum et avec les montants maximums suivants :

Lots	Désignation	Montants maximums TTC pour 4 ans
01	Nettoyage des locaux du campus d'Annecy-le-Vieux	2 454 304 €
02	Nettoyage des locaux du campus de Bourget-du-Lac	2 290 436 €
03	Nettoyage des locaux du campus de Jacob-Bellecombette et du siège administratif de Chambéry	1 455 260 €

**Les montants maximums ci-dessus sont fixés pour la durée totale de l'accord-cadre, soit pour quatre 4 ans.**

#### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
90911300-9	Services de nettoyage de vitres
90900000-6	Services de nettoyage et d'hygiène
90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments
90920000-2	Services d'hygiénisation d'installations
90522400-6	Nettoyage et traitement du sol
90919000-2	Services de nettoyage de matériel de bureau, de bureaux, des écoles
33760000-5	Papier hygiénique, mouchoirs, essuie-mains et serviettes de table
33711900-6	Savons

## 2 - Conditions de la consultation

#### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est demandé aux candidats groupés de renseigner toutes les informations relatives à leur groupement dans le formulaire le DC1 et l'acte d'engagement, et notamment :

- Identification du mandataire
- Identification des membres du groupement
- Forme du groupement
- Modalités de paiement des cotraitants

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

### **2.3 - Limitation du nombre de lots auxquels un candidat peut soumissionner**

Sans objet

### **2.4 - Limitation du nombre de lots pouvant être attribués**

Sans objet

## **3 - Conditions relatives au contrat**

### **3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois ferme à compter de la date de sa notification.

Le marché est reconduit tacitement trois (3) fois, pour la même période, sans que sa durée totale ne puisse excéder 48 mois. Les modalités de non-reconduction du marché sont détaillées au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) joint au Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

### **3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues aux titulaires et aux sous-traitants de premier rang éventuels de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### **3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité**

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

### **3.4 - Développement durable**

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) et ses annexes :
  - o Annexe 1 relative au recensement pour la reprise du personnel
  - o Annexe 2 attestation de visite
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes pour chacun des lots
- Le cadre de réponse technico-financier (CRTF) pour chacun des lots, et des modalités de suivi du volume horaire
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à tous les lots
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) commun à tous les lots et ses annexes par lot
  - o Annexe 1 : Dispositions particulières
  - o Annexe 1bis : Détails des surfaces (sols & vitrages, transmis à titre indicatif)
  - o Annexe 2 : Gammes Opératoires (G.O.)
  - o Annexe 3 : Grilles de Seuils d'Acceptabilité (GSA)
  - o Annexe 4 : Liste des consommables (transmis à titre indicatif)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement.	Non
--	-----

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années	Non
Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public	Non
L'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public. Le candidat joint des certificats de qualité attestant qu'il se conforme à certaines normes environnementales, délivrés par des organismes indépendants et accrédités en référence : 1° Soit au système de management environnemental et d'audit (EMAS) de l'Union européenne ; 2° Soit à d'autres systèmes de gestion environnementale reconnus conformément à l'article 45 du règlement (CE) n° 1221/2009 ; 3° Soit à d'autres normes de gestion environnementale fondées sur les normes européennes ou internationales en la matière élaborées par des organismes accrédités. L'acheteur accepte les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres. Lorsqu'un opérateur économique n'a pas la possibilité d'obtenir ces certificats dans les délais fixés pour des motifs qui ne lui sont pas imputables, l'acheteur accepte d'autres mesures équivalentes pour autant que l'opérateur économique concerné établisse que les mesures proposées sont équivalentes à celles requises.	Non
Le candidat joint des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. L'acheteur public accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres.	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

#### Pièces de l'offre :

Le candidat remet une offre distincte et complète pour chacun des lots auxquels il candidate. L'AE et le CRTF doivent être complétés sans aucune modification.

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le cadre de réponse technico-financier (CRTF) pour chacun des lots	Non
<p>Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat (CRT).</p> <p>Afin de faciliter l'analyse comparative et la compréhension des offres, il est fortement recommandé aux candidats de structurer leur mémoire technique selon le plan détaillé ci-dessous. Le mémoire devra comporter, au minimum, les éléments suivants pour chaque sous-critère afin de permettre une évaluation optimale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthodologie et Moyens matériels par bâtiment <ul style="list-style-type: none"> <li>- Description de l'organisation du chantier et des fréquences d'intervention.</li> <li>- Inventaire détaillé des matériels (chariots, auto-laveuses, etc.) et logistique d'approvisionnement</li> <li>- Pour la variante : Note dédiée à la cobotisation (fiches techniques, zones de déploiement, sécurité).</li> </ul> </li> <li>• Encadrement et Moyens Humains <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organigramme de l'équipe et coordonnées de l'encadrement de proximité.</li> <li>- Méthodologie de reprise du personnel (respect de l'art. L1224-1) et évaluation des compétences.</li> <li>- Plan de formation annuel des agents (sécurité, techniques de nettoyage, produits).</li> </ul> </li> <li>• Performance Environnementale <ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste exhaustive des produits (privilégier les labels types Écolabel européen).</li> <li>- Dispositifs de réduction de la consommation d'eau et de gestion des déchets.</li> </ul> </li> <li>• Contrôle, Traçabilité et Reporting <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de la solution d'horodatage électronique (badgeage).</li> <li>- Modèles types de tableaux de bord mensuels et rapports d'exploitation.</li> <li>- Note de conformité RGPD relative au traitement des données des agents.</li> </ul> </li> </ul>	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

#### **5.2 – Variante**

L'Université autorise les candidats à présenter une variante portant sur la mise en œuvre de solutions de cobotisation pour les prestations de nettoyage.

#### Conditions de dépôt de la variante

Le candidat a l'obligation de répondre à la solution de base (prestations réalisées selon une organisation humaine classique) décrite dans le CCTP. Le non-respect de cette obligation entraînera l'irrégularité de l'offre

globale. Une fois l'offre de base renseignée, le candidat peut proposer une variante intégrant des matériels de nettoyage autonomes (cobots).

#### Contenu technique de la variante :

Pour que la variante soit examinée, le mémoire technique devra impérativement comporter une note dédiée comprenant :

- Les spécifications techniques : Fiches techniques des robots et de conformité aux normes européennes en vigueur.
- Les mesures de sécurité et de confidentialité liées à la robotisation (type de capteurs, mode de stockage, gestion des données visuelles).
- Les modalités de cartographie initiale et les impacts éventuels sur la discrétion due aux usagers.
- Le plan de déploiement : Identification des zones géographiques (bâtiments, types de sols) où la robotisation est proposée.
- L'organisation humaine associée : Description du redéploiement du temps de présence humaine sur des tâches de précision (détourage, finitions, points de contact) pendant l'activité du robot.
- La sécurité et l'environnement : Analyse des risques liée à l'évolution du robot en présence de public et niveau sonore des appareils.
- La formation : Modalités de formation des agents de service à la supervision et à l'entretien courant des cobots.

#### -Modalités financières de la variante

Le candidat devra compléter un CRTF distinct spécifique à la variante, et un AE distinct, spécifique à la variante. Le prix de la variante devra inclure l'amortissement, la maintenance, la programmation et la mise à jour logicielle des matériels.

#### Analyse de la variante

L'Université se réserve le droit de ne pas retenir la variante si celle-ci ne présente pas de garanties suffisantes en matière de sécurité, de qualité de résultat ou de pertinence économique par rapport à l'offre de base.

## **5.2 – Visite des locaux**

La visite des locaux est obligatoire. L'acheteur public organisera une visite collective des locaux intérieurs et lieux de récupération des déchets, avant la remise des offres.

Les candidats adressent une demande de participation aux visites au plus tard le 02 juin 2026, aux adresses :

Lot 1 : [sep.annecy@univ-smb.fr](mailto:sep.annecy@univ-smb.fr) / Lot 2 : [sep.bourget@univ-smb.fr](mailto:sep.bourget@univ-smb.fr) / Lot 3 [sep.jacob@univ-smb.fr](mailto:sep.jacob@univ-smb.fr)

Une date et un point de rencontre pour la visite leur sera communiquée. Les visites sont envisagées semaine 24 et/ou 25.

Une visite sur les lieux est obligatoire pour soumissionner au présent marché. À l'issue de celle-ci, la présence de chaque candidat sera enregistrée sur une feuille d'émargement tenue par l'Université. Ce document fera foi pour valider la régularité de la candidature. A défaut d'avoir participé à la visite et signé la feuille d'émargement correspondante, l'offre du candidat sera rejetée.

Bien qu'aucune pièce ne soit exigée dans l'offre, les candidats qui le souhaitent (notamment pour leur traçabilité interne) peuvent faire viser par le représentant de l'Université l'attestation de visite fournie en Annexe du présent règlement. Ce document est remis au candidat pour son usage personnel ; il ne doit en aucun cas être joint au dossier de réponse dématérialisé."

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 6.1 - Transmission électronique

A l'exception des fiches descriptives demandées à l'article 5.2 pour accompagner les échantillons, la transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai impartit est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Université Savoie Mont Blanc  
Service achats et marchés  
27 Rue Marcoz  
BP 1104  
73011 CHAMBERY CEDEX

La copie de sauvegarde peut également être transmise par voie dématérialisée, à l'adresse suivante : [service.achats-marches@univ-smb.fr](mailto:service.achats-marches@univ-smb.fr)

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

- CRTF en format Excel
- Pour les autres pièces, les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises (DCE)

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## **6.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# **7 - Examen des candidatures et des offres**

## **7.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

**Toutefois, en application de l'article R2161-4 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité d'examiner les offres avant les candidatures. Dans ce cas l'acheteur ne procède qu'à l'analyse de la candidature du seul titulaire pressenti.**

### Niveaux minimum de capacité :

- Capacité financière minimum pour chaque lot : Moyenne minimum de 500 000 € de chiffre d'affaires global sur les trois dernières années
- Capacité technique minimum pour chaque lot : Moyenne minimum de 10 effectifs sur les trois dernières années

## **7.2 - Attribution des accords-cadres**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

### **7.2.1 – Critères de jugement des offres**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

### Analyse de l'Offre de Base (obligatoire pour tous)

Critère	Sous-critères	Pondération
Valeur Technique 60 %	<p>Méthodologie, et Moyens matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence de la mécanisation et des matériels (15 pts)</li> <li>• Organisation et logistique (5 pts)</li> </ul>	20,00%
	<p>Encadrement et Moyens Humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence des moyens humains pour répondre au besoin (15 pts)</li> <li>• Pertinence de la stratégie d'encadrement (10 pts)</li> <li>• Modalités de reprise du personnel, d'évaluation des compétences et de formation (5 pts)</li> </ul>	25,00%
	<p>Performance Environnementale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation de produits éco-labellisés et réduction des emballages (4pts)</li> <li>• Gestion des consommables sanitaires (3pts)</li> <li>• Actions concrètes pour l'économie d'eau et d'énergie (3pts)</li> </ul>	10,00%
	<p>Contrôle et Traçabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Performance technique : Pertinence de la solution d'horodatage électronique (2pts)</li> <li>• Exploitation et Reporting : Capacité du titulaire à transformer les données brutes en tableaux de bord mensuels clairs (2pts)</li> <li>• Éthique et Conformité : Garanties apportées sur la protection des données personnelles des agents (RGPD) et transparence sur les droits d'accès. (1pt)</li> </ul>	5,00%
Valeur financière 40 %	Montant global du Devis Quantitatif Estimatif (DQE)	30,00%
	Cohérence du taux horaire et des prix unitaires (BPU)	10,00%

### Analyse de la Variante Cobotisation (optionnelle)

Critère	Sous-critères	Pondération
Valeur Technique 60 %	<p>Méthodologie, et Moyens matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence de la mécanisation et des matériels (15 pts)</li> <li>• Organisation et logistique (5 pts)</li> </ul>	20,00%
	<p>Encadrement et Moyens Humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence des moyens humains pour répondre au besoin (15 pts)</li> <li>• Pertinence de la stratégie d'encadrement (10 pts)</li> <li>• Modalités de reprise du personnel, d'évaluation des compétences et de formation (5 pts)</li> </ul>	25,00%
	<p>Performance Environnementale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation de produits éco-labellisés et réduction des emballages (4pts)</li> <li>• Gestion des consommables sanitaires (3pts)</li> <li>• Actions concrètes pour l'économie d'eau et d'énergie (3pts)</li> </ul>	10,00%
	<p>Contrôle et Traçabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Performance technique : Pertinence de la solution d'horodatage électronique (2pts)</li> <li>• Exploitation et Reporting : Capacité du titulaire à transformer les données brutes en tableaux de bord mensuels clairs (2pts)</li> <li>• Éthique et Conformité : Garanties apportées sur la protection des données personnelles des agents (RGPD) et transparence sur les droits d'accès. (1pt)</li> </ul>	5,00%
Valeur financière 40 %	Montant global du Devis Quantitatif Estimatif (DQE)	30,00%
	Cohérence du taux horaire et des prix unitaires (BPU)	10,00%

## 8 - Renseignements complémentaires

### 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### 8.2 – Traitement des données à caractère personnel

Pour l'exécution du marché, le(s) titulaire(s), et le cas échéant ses sous-traitants, est tenu au respect de la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, notamment le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement Général sur la Protection des Données RGPD) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, abrogeant la directive 95/46/CE et la loi n°78 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

### 8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Grenoble  
2 Place de Verdun  
BP 1135  
38022 GRENOBLE CEDEX  
Tél : 04 76 42 90 00  
Télécopie : 04 76 42 22 69  
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal administratif de Grenoble  
2 Place de Verdun  
BP 1135  
38022 GRENOBLE CEDEX

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable  
53 Boulevard Vivier Merle  
69003 LYON